EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 septembre 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente septembre deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile SAUGUES à Serge GODARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA à Pascal GENET, Anne COURTILLÉ à Christiane JALICON, Jacques LANOIR à Cyril CINEUX**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Danielle AUROI donne pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET et quitte la séance à partir de la question n°2
A partir de la question n° 5, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint
Alain LAFFONT donne pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 5
Bernard DANTAL quitte la séance à partir de la question n°14.

Rapport N° 27

INFORMATION SUR LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC - PARCS DE STATIONNEMENT - RAPPORTS D'ACTIVITE 2010

Le code général des collectivités territoriales prévoit que le rapport produit chaque année par le délégataire doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.
Vous trouverez les rapports concernant la gestion des parcs Blaise Pascal, Jaude/Vercingétorix, Saint-Pierre, Allagnat et Les Carmes/Delille relatifs à l'exercice 2010.

-1- Parc de stationnement Blaise Pascal

La gestion et la construction de cet équipement ont été confiées en 1971 à la Société SPMH (Société du Parking Michel de Hospital) pour une durée de 45 ans. Le parc a été mis en service en 1973. La SPMH a rejoint le groupe VINCI PARK le 1er septembre 2006 et a été absorbée par voie de fusion par la SAPA (Société Auxilliaire des Parcs d'auvergne) le 28 décembre 2007. Le parc est accessible 24/24 et 7/7 aux abonnés et, est ouvert de 7H00 à 20H30 aux usagers « horaires ». Le badge magnétique permet la sortie 24/24. Le tarif appliqué aux visiteurs est de 1,30 € la première heure. Le tarif de base appliqué aux abonnés est de 79 € par mois. Les 472 places de stationnement (dont 64 places en « *amodiation* ») ont généré en 2010 une recette d'environ 615 000 € (565 000 € en 2009).

(voir compte-rendu d'activité sur CD joint)

-2- Parc de stationnement Les Carmes Delille

La gestion et la construction du parc de stationnement « Les Carmes Delille » ont été confiées en 1981 pour une durée de 45 ans par la Ville à la Société PARCADE, aujourd'hui filiale de VINCI PARK. L'accès de cet établissement est réservé aux abonnés. Le tarif est de 46,50 €. Les 149 emplacements de ce parc ont généré en 2010 une recette de 87 000 € environ (88 000 € en 2009).

(voir compte-rendu d'activité sur CD joint)

-3- Parcs de stationnement Jaude/Vercingétorix, St Pierre et Allagnat

La gestion et la construction du parc de stationnement Jaude/Vercingétorix ont été confiées en 1985 pour une durée de 30 ans par la Ville à la SAPA devenue filiale de VINCI PARK. Par avenant signé en 1986, la Ville a en outre confié à la SAPA la gestion du parc de stationnement « Allagnat » et en 1987, celle du parc Saint-Pierre. Depuis le 1er janvier 2009 et suite à une réorganisation interne, ces trois parcs de stationnement sont gérés par la Société VINCI-PARK-SERVICES, filiale de la Société VINCI-PARK.
Le nombre total d'emplacements exploités par VINCI est de 591 places (292 pour Jaude, 186 pour St Pierre et 113 pour Allagnat).

-31- Parc JAUDE/VERCINGETORIX

Le parc est ouvert 7J/7 et 24H/24 pour les abonnés et de 7H00 à 1H00 pour les usagers « horaires», (sauf pour les dimanches et fêtes de 9H30 à 20H00). Le badge magnétique permet la sortie 24/24. Le tarif appliqué aux visiteurs est de 1,30 € la première heure. L'abonnement mensuel est de 81 €. Les 292 emplacements de ce parc ont généré en 2010 une recette de 676 000 € environ, soit une augmentation de 19 % par rapport à 2009.

-32- Parc SAINT PIERRE

Le parc est ouvert 7J/7 et 24H/24 pour les abonnés et de 7H00 à 1H00 pour les usagers « horaires », (sauf pour les dimanches et fêtes de 9H30 à 20H00). Le badge magnétique permet la sortie 24/24. Le tarif appliqué aux visiteurs est de 1,30 € la première heure. L'abonnement mensuel est de 74 €. La plupart des abonnés sont les

commerçants du Marché Saint-Pierre ou les personnels qui travaillent dans l'établissement. Les 186 emplacements de ce parc ont généré en 2010 une recette de 414 000 € environ, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2009.

-33- Parc ALLAGNAT

L'établissement est réservé exclusivement aux abonnés. L'abonnement mensuel est de 71 €. Les 113 emplacements de ce parc ont généré en 2010 une recette de 66 000 € environ, soit une baisse de 5 % par rapport à 2009.
(voir compte-rendu d'activité sur CD joint)

-4- Parc GAMBETTA

La construction et la gestion de cet établissement ont été confiées en 1971 pour une durée de 45 ans par la Commune à la Société Auvergne Parking SA (échéance 2016). Le parc est ouvert 7/7 et 24/24 pour les abonnés et ouvert chaque jour (sauf dimanches et jours fériés) de 8H00 à 21H30 pour les usagers « horaires ». L'équipement dispose de 185 places en sous-sol (dont 114 amodiées) et 300 places en surface. Le tarif de base est de 1,30 € pour la première heure. Ce tarif correspond à celui pratiqué dans les établissements identiques. Les deux abonnements mensuels sont de 86 € pour un stationnement en surface et 84 € pour un stationnement en sous-sol.

Le nombre de visiteurs en 2010 est en légère diminution par rapport à 2009 (54 000 en 2009 et 50 000 en 2010). Les recettes de stationnement diminuent (423 000 € en 2010 pour 460 000 € en 2009).

Les activités annexes (brocante, services divers, garages à vélos) représentent un peu moins de 10 % du chiffre d'affaires. L'activité location de voiture a généré une recette de 190 000 € pour 211 000 € en 2009.

Il vous est proposé, en accord avec votre Commission, de prendre acte de la communication de ces différents rapports.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ces différents rapports.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 octobre 2011

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Alain MARTINET

17

PARKING des Salins
Place Gambetta

auvergne parking sas
Siège Social : Place Gambetta – 63000 CLERMONT-FERRAND
Téléphone : 04.73.93.61.87
Télécopie : 09.71.70.27.33

Mairie de Clermont Ferrand
BP 60
63012 Clermont Ferrand cedex 1

A l'attention de Mr MICHALOT

28 juin 2011

Direction des Affaires Juridiques
Courrier arrivé le :
30 JUIN 2011
Enregistrement POST OFFICE
N° AO/111870 1

Monsieur,

Nous vous informons du changement de notre tarif horaire à partir du 1er juillet 2011.

1 heure	1.40 €
2 heures	2.70 €
3 heures	3.90 €

De la 4ème à la 9ème heure 1.20 € par heure

La 10ème heure reste à 0.70 €, et les suivantes à 0.50 €

Le tarif de nuit reste inchangé de 20h à 7h, 0.50 € de l'heure.

Par la même occasion nous vous joignons les rapports annuels concernant l'activité du parking Gambetta ainsi que de notre activité de location de véhicules.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente, et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Madame HUGUENOT

PARKING DE LA PLACE GAMBETTA

RAPPORT ANNUEL DE L'ACTIVITE DE LOCATION DE VEHICULES

EXERCICE 2010

1/ CONDITIONS D'EXPLOITATION

1/1 Location traditionnelle de véhicules

La société AUVERGNE PARKING est concessionnaire de la marque WALLGREEN depuis 1990 : il s'agit de location de véhicules en courte et moyenne durée.

Le parc moyen de véhicules possédés durant l'exercice 2010 est de 11, occupant en moyenne 4 places dans le parking Gambetta.

Ce parc est composé notamment de petits véhicules de tourisme type twingo, clio, scénic et de véhicules utilitaires type master de 5 à 22 m3.

Exemple : location clio pour un week-end 169 € avec 800 kms inclus.

1/2 Auto partage

Il s'agit d'un système de location de voiture par abonnement. C'est un service économique et pratique pour les utilisateurs, particulièrement pour les habitants du quartier.

L'activité d'auto partage a démarré à Clermont Ferrand il y a environ 8 ans.

Les prix sont attractifs (TTC) :

3,40€/heure, 8,40€/demi-journée, 16€/ jour

0,29€/km, carburant compris

25€/ mois d'abonnement

Dans un système d'auto partage, on ne paye que ce qu'on utilise, l'adhérent règle chaque mois par prélèvement ses utilisations en fonction du nombre d'heures et de kilomètres parcourus.

L'auto partage permet de réduire l'usage de la voiture particulière et d'optimiser son utilisation.

1/3 Allez simple

Il s'agit d'un système de location de camions particulier, dans lequel les utilisateurs laissent le camion à leur point de destination, et n'ont donc pas à le ramener à leur point de départ.

Depuis 2 ou 3 ans la société Auvergne Parking a signé une convention avec la société Allez Simple dans le cadre de laquelle elle réceptionne, prépare et fait repartir les véhicules pour d'autres agences.

La Société Allez Simple rémunère la société Auvergne Parking en lui reversant une commission sur les retours et départs de ses véhicules.

2/ COMPTES DE L'EXERCICE HORS TAXES

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'activité de locations de véhicules de l'exercice 2010 s'élève à : 190 648 € répartis comme suit :

Activité de location courte et moyenne durée	177 928 €
Activité d'auto partage	7 970 €
Activité de partenariat avec la Société Allez Simple	4 750 €
	190 648 €

Les charges affectées à l'ensemble de ces activités correspondant aux recettes s'élèvent à 165 506 € et se décomposent ainsi :

Salaires, charges et assimilées	17 702 €
Autres dépenses liées au personnel	3 809 €
Frais répartis	5 265 €
Frais directs	138 730 €
	165 506 €

3/ METHODE DE DECOMPOSITION ANALYTIQUE

Concernant les postes de dépenses, et en complément de la grille présentée précédemment pour le parking, l'activité location se voit affectée :

- 8% du poste salaires, charges sociales et assimilées
- 8% du poste autres dépenses liées au personnel
- 1/2 du poste télécommunication
- 2/3 des frais bancaires
- 1/6 des dépenses de commissaires aux comptes

PARKING DE LA PLACE GAMBETTA

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2010

1/ COMPTES DE L'EXERCICE HORS TAXES

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'activité parking de l'exercice 2010 s'élève à : 423 189 € répartis comme suit :

Recettes horaires	184 627 €
Vente de chèques parking	5 425 €
Abonnements banalisés	149 515 €
Abonnements Crédit Agricole	68 628 €
Places numérotées + box	14 680 €
Vente de cartes de parking	314 €

	423 189 €

Activités annexes (directement associées au parking)

Brocante du dimanche	19 871 €
Services d'entretien effectués pour la copropriété	22 153 €
Divers	1 599 €

	43 623 €

Les charges de l'exercice affectées à l'activité parking et correspondant aux recettes ci-avant s'élèvent à 313 292 €, et se décomposent de la manière suivante :

Salaire, charges et assimilés	194 722 €
Autres dépenses liées au personnel	41 900 €
Achats fournitures	4 910 €
Charges de copropriété	26 266 €
Services extérieurs répartis	6 397 €
Services extérieurs affectés directement	5 480 €
Assurances	8 943 €
Impôts	16 348 €
Amortissements	8 326 €
TOTAL	**313 292 €**

2/ METHODE DE REPARTITION ANALYTIQUE

2.1 Historique sommaire

Construit en 1970, dans le cadre d'une copropriété civile, le parking a eu au départ comme activité exclusive le stationnement des véhicules, le gardiennage et l'entretien des parties communes de l'immeuble pour le compte de la copropriété.

Cette copropriété est composée aujourd'hui, outre le parking public :

- Des places de garages numérotées situées dans l'enceinte du parking public,
- Un local clos utilisé comme garage privé par son propriétaire,
- Un local clos utilisé comme atelier d'entretien des véhicules pour l'activité de location de voitures exercée par AUVERGNE PARKING S.A.,
- Une Auto banque désaffectée,
- Un local désaffecté utilisé au départ pour entreposer des caddies du Supermarché Casino.

L'ensemble de l'immeuble a été réalisé dans le cadre d'un bail à construction se terminant en 2016.

Au début des années 1990, AUVERGNE PARKING a démarré une activité de location de voitures et a par ailleurs acheté des biens immobiliers qu'elle a exploité en location.

En parallèle, une brocante a été installée en surface le dimanche, période pendant laquelle le parking est vide. Cette activité a été naturellement intégrée à l'activité parking puisque le générateur de recettes était le parking.

2.2 Méthode de décomposition analytique

Il a été constaté que la plupart des dépenses effectuées étaient directement affectables par le simple bon sens : les véhicules à louer (achat, consommation, entretien,....) relèvent de la location de voitures, tandis que les équipements de contrôles d'accès au parking et leur entretien relèvent du parking...

Concernant les postes de dépenses pour lequel un arbitrage était nécessaire, celui-ci a été effectué en regardant la montée des dépenses induites par l'arrivée de la nouvelle activité. L'application de ce principe à conduit à considérer que l'activité « parking, copropriété et brocante », se voyait affecter :

- 88% du poste « personnel » : salaires, charges sociales et assimilés et, autres dépenses liées au personnel (taxe d'apprentissage, taxe pour la formation, intéressement des salariés, abondement, provision pour investissement),
- 88% du poste jetons de présence
- 1/3 du poste télécommunication,
- 1/3 des frais bancaires,
- 2/3 des dépenses de commissaire aux comptes.

3/ PATRIMOINE IMMOBILIER

Aucunes variations du patrimoine immobilier ne sont intervenues dans le cadre du contrat.
Cependant en vue d'améliorer la qualité de fonctionnement du parking, il a été procédé spontanément aux investissements immobiliers suivants :

- Aménagement en surface d'un chenal d'entrée dans le parking et d'un chenal de sortie,
- Construction d'un petit local en surface à usage de poste de péage,
- Pose en surface d'un bungalow Algéco à usage de bureau d'accueil pour les usagers,
- Pose d'un ensemble de grilles interdisant l'accès au parking souterrain aux personnes indésirables, pour supprimer les actes d'agression et de vandalismes.
- Construction d'édicules au-dessus des accès piétons du sous-sol, afin de préserver la propreté des escaliers et la sécurité des usagers.

Tous ces travaux immobiliers ont été exécutés avec l'approbation de la Mairie de Clermont-Ferrand et en coordination avec ses services. Ces biens sont aujourd'hui totalement amortis.

4/ BIENS ET IMMOBILISATIONS

En ce qui concerne la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public, ils se composent aujourd'hui :

- Pour le niveau surface du parking de deux bornes de contrôle d'accès abonnés et de distributeurs de tickets et d'une caisse automatique accessible aux visiteurs, et d'une centrale contrôlant l'ensemble et jouant si nécessaire le rôle de caisse (usagers sans monnaie...),
- Pour le niveau sous-sol deux bornes de contrôle d'accès abonnés.

L'accès du niveau sous-sol est fermé par des grilles (cf. ci-avant).

La société dispose par ailleurs de divers matériels de nettoyage pour le parking :

- Une balayeuse thermique
- Un aspirateur à feuilles
- Une déneigeuse

La société possède divers matériels de bureau et informatiques pour la gestion.

Concernant la conformité en matière environnementale et de sécurité, nous avons à plusieurs reprises contacté les services des pompiers pour leur demander leur avis, et notamment :

- En 1997 ou l'ensemble de nos installations a été visité et nous avons alors appliqué la totalité des préconisations formulées par les pompiers,
- En 1999, après la mise en place des édicules autour des accès piétons du sous-sol, une nouvelle visite du responsable des pompiers a eu lieu et une remarque concernant la fermeture des portes paniques a été formulée : elle a été appliquée.

Par ailleurs, conformément à la législation, la Société Auvergne Parking s'est équipée d'un marche pied sherpas-copic 3,5 m et de différents vêtements de sécurité (casques, gants, lunettes, chaussures …)

5/ PROGRAMME CONTRACTUEL D'INVESTISSEMENTS ET DE RENOUVELLEMENT

Il n'existe pas contractuellement de programme d'investissement et de renouvellement des biens et immobilisations.

Mais, de même que pour l'immobilier nous avons régulièrement investi pour moderniser notre installation, nous avons renouvelé notre matériel d'exploitation dès que le besoin s'en faisait sentir.

Il en résulte les équipements présentés au paragraphe 4.

Economiquement, les investissements effectués ont été amortis conformément à la règlementation fiscale.

6/ ETAT DES AUTRES DEPENSES DE RENOUVELLEMENT

Nous n'avons aucune obligation contractuelle sur ce sujet.

7/ INVENTAIRE DES BIENS DESIGNES AU CONTRAT

Aucune liste des biens ne figure au contrat. Il est par contre précisé :

« La Ville de Clermont-Ferrand prendra également possession des équipements et appareils inhérents au fonctionnement et à l'exploitation du parc, des anciennes station service et Auto banque, sans paiement d'aucune indemnité ».

8/ ENGAGEMENTS A INCIDENCE FINANCIERE

La copropriété du parking gérée par l'agence SQUARE HABITAT a trois contrats d'entretien annuels :

- Avec l'APAVE pour la vérification des installations électriques,
- Avec les Etablissements THYSSEN 24h/24h, 7 jours sur 7 pour les grilles d'accès du sous-sol,
- Avec les Etablissements EXTINCTOR pour la vérification des extincteurs.

L'entretien des portes coupe feu, des portes anti-paniques est assuré par le personnel du parking ainsi que tout autre petits entretien divers.

Par ailleurs, la société emploie actuellement 4 personnes en CDI.

CONDITION D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC

ET QUALITE DE SERVICE

1/ HORAIRES

Le parking public est ouvert et gardienné tous les jours de 8h00 à 21h30 sauf dimanches et jours fériés, soit une amplitude de présence de 84h/semaine. Pour les visiteurs sortant en dehors de ces plages horaires, le stationnement est gratuit.

Le sous-sol, qui est réservé à des abonnés, est fermé en permanence pour raison de sécurité. Il est accessible aux abonnés 24 heures sur 24, grâce à l'usage de cartes magnétiques.

2/ NETTOYAGE, PEINTURE ET ENTRETIEN

- Les ordures et papiers laissés dans l'ouvrage par les usagers font l'objet d'un ramassage journalier,
- Un nettoyage par aspirateur est exécuté dès que cela semble nécessaire (AUVERGNE PARKING possède un aspirateur industriel à cet effet),
- Les peintures sont renouvelées régulièrement,
- Des opérations de salage et de déneigement sont lancées en hiver dès que nécessaire,
- Toutes les opérations d'entretien qui incombent aux employés d'AUVERGNE PARKING, sont consignées dans un cahier d'entretien.

3/ DIVERS

- Depuis les années 1990, AUVERGNE PARKING a systématiquement suivi les « affichages complet » très mal ressentis par les visiteurs, pour pouvoir les anticiper et les éviter. Ce suivi ne s'est pas arrêté, mais il demeure sans conséquence du fait de la baisse continue des abonnés constatés ces dernières années.
- Depuis l'année 2000, les habitants de Clermont Ferrand bénéficient d'un service d'auto-partage au parking des Salins. Cette opération s'inscrit dans l'objectif actuel de réduction de la circulation et d'amélioration de la qualité de vie de ses habitants. De ce fait, elle est parrainée par la ville de Clermont Ferrand, le ministère des transports et l'ADEME.

- En 2006, la société AUVERGNE PARKING a mis en place en coordination avec la Mairie de Clermont Ferrand, un tarif d'abonnement préférentiel à 36 € au lieu de 72 €, pour les résidents du quartier, sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte grise du véhicule à la même adresse. Ceci concerne les habitants du quartier des Salins dans un rayon de 300 m.

 Cette opération a été un succès : une vingtaine de nouveaux résidents sont arrivés au cours de novembre et décembre 2006.

 Aujourd'hui le tarif résident est à 39 € TTC par mois.

4/ PERSPECTIVES

- AUVERGNE PARKING projette pour les années à venir de réactualiser l'ensemble de l'organisation du fonctionnement du parking en vue d'obtenir :

 - Une meilleure qualité de service pour l'usager,
 - Une meilleure efficacité du travail.

- Le parking GAMBETTA se situe dans un contexte de multimodalité de plus en plus important :

 * D'une part, du fait des initiatives d'AUVERGNE PARKING :

 - Création d'une activité de location de voitures,
 - Création d'une activité d'auto partage,
 - Accueil des vélos pour les abonnés de l'auto partage,
 - Création d'un tarif préférentiel pour résidents qui incite à une baisse d'usage de la voiture vers d'autres modes.

 * D'autre part, de l'évolution du quartier :

 - Passage du tramway au niveau du parking,
 - Arrivée de la gare routière à côté du parking

PARKING DE LA PLACE GAMBETTA

Compte rendu technique et financier

1/ TARIFS DU PARKING

Les tarifs appliqués aux visiteurs au 31 décembre 2010 étaient les suivants :

- Pendant la journée (7h00 – 20h00) : 1,30 € la 1ère 1,20 la 2ème heure, 1€ la 3ème heure, 1,10 € de la 4ème à la 9ème heure, 0,70 € la 10ème heure puis 0,50€ pour les heures suivantes,

- Pendant la nuit (20h00 – 7h00) : 0,50 € / heure,

- Pour une période de 24 heures : 18,50 €

- Ticket perdu : 10 €

Les tarifs mensuels appliqués aux abonnés au 31/12/10:

- Abonnement banalisé en surface : 86 €
- Abonnement banalisé en sous-sol : 84 €

2/ FREQUENTATION ET RECETTES

2.1 Les visiteurs

La fréquentation et la recette des visiteurs, au cours de l'année 2010 peuvent être présentées comme suit :

Période	Nombre total de véhicules	Recettes totales TTC (chèques parking inclus)	Nombre de chèques Parking utilisés
Janvier	4003	16 425	422
Février	4070	17 495	365
Mars	4872	22 664	167
Avril	3695	17 124	447
Mai	3718	17 512	406
Juin	4448	21 104	453
Juillet	2971	11 852	117
Août	2164	6 541	369
Septembre	4771	22 277	507
Octobre	5316	25 810	559
Novembre	4686	21 757	499
Décembre	5723	20 553	694
Total année 2010	**50437**	**221 114 (1)**	**5 005**

1) Cette somme qui comptabilise les recettes des caisses automatiques, ne prend pas en compte 5 992€ TTC facturés en 2010 à la Médecine du Travail pour le stationnement de ses visiteurs. Ceci explique l'écart avec les recettes horaires HT et les ventes de chèques parking, présentés au début du présent rapport.

Cette fréquentation représente une occupation de 100 places environ du parking public par les visiteurs

2.2 Les abonnés au 31 décembre 2010

Au 31 décembre 2010, les nombres d'abonnés dans le parking des salins étaient les suivants :

- 231 abonnés banalisés en surface,
- 60 abonnés banalisés en sous –sol (dont 27 résidents)
- 12 locataires de places numérotées en sous –sol (contrat lors de la construction de l'immeuble du Pôle Gambetta situé Avenue Marx Dormoy)
- 115 places numérotées en sous-sol utilisés par des copropriétaires du garage.

La recette totale H.T. engendrée par les abonnements en 2010 a été de 232 823 € HT.

cerfa N° 10937 * 13
Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050 2011

Désignation de l'entreprise : AUVERGNE PARKING — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise Place Gambetta 63000 CLERMONT FERRAND — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 8 7 0 2 0 0 9 2 0 0 0 0 3 7 — Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/12/2010 Net 3	N - 1 31/12/2009 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	7146	AG	7146		147
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	279300	AQ	250313	28988	27898
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	105579	AS	98538	7042	13590
	Autres immobilisations corporelles	AT	182568	AU	87072	95496	108573
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	11762	CV		11762	762
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF	8120	BG		8120	13720
	Autres immobilisations financières *	BH	3961	BI		3961	
	TOTAL (II)	BJ	598437	BK	443068	155369	164690
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	9978	BY		9978	9835
	Autres créances (3)	BZ	31558	CA		31558	6898
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	685132	CE		685132	800066
	Disponibilités	CF	19635	CG		19635	29515
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	5950	CI		5950	
	TOTAL (III)	CJ	752253	CK		752253	846314
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	752253	1A		907622	1011004

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Février 2011 – 106 341 – IMPRIMERIE NATIONALE

cerfa N° 10938 ✱ 13

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF** avant répartition

DGFiP N° 2051 2011

Désignation de l'entreprise **AUVERGNE PARKING** Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	200000	200000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	20000	20000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	247513	58169
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	135162	269344
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	33289	32107
	TOTAL (I)	DL	635964	579620
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		380
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10022	15469
	Dettes fiscales et sociales	DY	72991	158301
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	6517	6376
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	182128	250858
	TOTAL (IV)	EC	271658	431384
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	907622	1011004
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Écart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	73466	68629
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2e EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

N° 2051 - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2011 – 106 342

cerfa N° 10167 * 15 — ③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste) — DGFiP N° 2052 2011

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AUVERGNE PARKING — Néant ☐*

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	601079	FH		FI	601079	666435
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	601079	FK		FL	601079	666435
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	6728	5594
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	607807	672028
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	145629	175729
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	19961	34331
	Salaires et traitements *					FY	123653	137917
	Charges sociales (10)					FZ	63467	60781
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	64830	79537
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1371	4506
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	418912	492801
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	188896	179227
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	542	334
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	13308	6105
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	196	12401
	Total des produits financiers (V)					GP	14046	18840
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4410	4271
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	4410	4271
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	9637	14569

3 Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI) 198532 193796

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

IMPRIMERIE NATIONALE – Février 2011 – 106 343

N° 10947 * 13 — (4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)** — DGFiP N° 2053 2011

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AUVERGNE PARKING — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N – 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		571
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	54282	361863
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	5740	5750
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	60028	368184
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE		921
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	37776	138948
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	6922	8234
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	44698	220081
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	15324	148103
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	24467	22501
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	54228	122034
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	681876	1059053
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	546714	789709
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	135162	269344
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G		
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP		
	– Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1	6728	5594
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Différence de reglements	237	
Solde caution appartement Charenton Le Pont		380
différence de reglements		143

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs